

Signature d'une convention de partenariat entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne et le SMITOM-LOMBRIC

Mardi 17 octobre 2017 à 16h au SMITOM-LOMBRIC

Élisabeth DÉTRY, Présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Franck VERNIN, Président du SMITOM-LOMBRIC Centre Ouest Seine et Marnais signeront le 17 octobre 2017 une convention destinée à faciliter l'accès des entreprises aux déchèteries gérées par le SMITOM-LOMBRIC. Ce partenariat a également pour objectif de promouvoir les actions du syndicat envers les entreprises, notamment la mise en œuvre de la redevance spéciale sur la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (suite à la reprise de la gestion de ce dossier par le SMITOM-LOMBRIC depuis le 1^{er} janvier 2017).

Un engagement commun qui vise à faciliter la collecte et le traitement des déchets des petites et moyennes entreprises.

La convention définit les modalités d'ouverture des déchèteries du SMITOM-LOMBRIC aux entreprises artisanales, employant cinquante salariés au plus, critère retenu pour l'inscription ou le maintien d'une entreprise au répertoire des Métiers.

De plus, elle met en avant les obligations et engagements de chacun.

D'une part, et sous certaines conditions, les professionnels prennent la responsabilité de l'évacuation de leurs déchets en acceptant de supporter le coût de leur élimination en respectant le cadre légal, et d'autre part, le SMITOM-LOMBRIC s'engage à leur faciliter l'accès aux déchèteries de son territoire en fonction de la localisation de leurs chantiers. Cette solution permettant aux entreprises artisanales de ne pas avoir à effectuer la recherche de filière spécifique ou d'accéder à une déchèterie plus proche de leurs chantiers et ainsi, de gagner du temps.

Bien entendu, cette dérogation est encadrée, tant pour les professionnels que pour le SMITOM-LOMBRIC.

Une forte sensibilisation ainsi qu'une communication précise et structurée sera faite auprès du public concerné.

Ladite convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

+ d'infos sur [la page dédiée à la redevance spéciale du site internet du lombric](#).

Retrouvez-nous sur [Facebook](#) et [Twitter](#)



Le SMITOM-LOMBRIC est le syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marnais -71 communes - 305 000 habitants.

Contact presse : Stéphanie CLARY : communication@lombric.com

